

LES INFOS DE GRAND LIEU

L'actualité de votre communauté de communes

Le magazine

N°12 - JUIN 2019



► LA REDEVANCE INCITATIVE
CONFORTE LA POLITIQUE DE
GESTION DES DÉCHETS

[P.06] • Dossier

► UNE STRATÉGIE POUR
ACCOMPAGNER LES
DÉPLACEMENTS DE DEMAIN

[P.10]

Grand Lieu
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

> WWW.CC-GRANDLIEU.FR

L'ÉDITO

Chères citoyennes, chers citoyens de Grand Lieu,

Nous avons la chance de vivre au sein d'un territoire attractif offrant une qualité de vie évidente. Afin de préserver ces atouts, nous devons réfléchir à son avenir et agir de manière durable en faveur de son développement.

À ce titre, les mobilités représentent, aujourd'hui plus que jamais, un véritable enjeu. En avril dernier, nous avons validé un Plan Global de Déplacements et une enveloppe de 6 millions d'euros.



Johann Boblin
Président de la
Communauté de
Communes de
Grand Lieu,
Maire de
La Chevrolière

“ Un territoire dynamique et ambitieux comme Grand Lieu se doit d'être ouvert et accessible. ”

Cette stratégie et son plan d'action prévoient de développer les infrastructures routières, d'encourager les pratiques de covoiturage et de renforcer l'offre de transports en commun. Nous souhaitons également faire évoluer les comportements et favoriser les mobilités douces, le vélo et la marche à pied.

Dans ce magazine, vous découvrirez aussi d'autres actions menées par la Communauté de communes, toujours dans la volonté d'améliorer l'attractivité et de garantir

un développement respectueux de l'environnement : les ateliers de sensibilisation aux déchets auprès des scolaires, les nouvelles subventions pour la réhabilitation des assainissements individuels ou le Programme d'Action Foncière...

La saison estivale est également sur le point de débiter et nos services, en particulier l'Office de Tourisme et les piscines communautaires, sont pleinement mobilisés pour vous accueillir.

Je vous invite à suivre et à partager les actualités de Grand Lieu. Bel été à tous !

SOMMAIRE



p. 3

L'actu en images



p. 4

Budget : soutenir le dynamisme du territoire



p. 10

Une stratégie pour accompagner les déplacements de demain



p. 12

5 jours pour découvrir l'économie locale



p. 14

Une nouvelle subvention pour l'assainissement non collectif



p. 16

Un outil pour accompagner l'évolution du foncier



p. 17

C'est l'été dans les piscines



p. 18

Encourager les événements qui font rayonner le territoire



La redevance incitative conforte la politique de gestion des déchets

p. 6

Communauté de Communes de Grand Lieu
Parc d'activités de Tournebride -
44 118 La Chevrolière
Tél. : 02 51 70 91 11
Télécopie : 02 51 70 91 10
Courriel : grandlieu@cc-grandlieu.fr
Site internet : www.cc-grandlieu.fr

Directeur de la publication : Johann BOBLIN,
Président, Vice-présidente en charge de la
communication : Karine PAVIZA - Chargée de
communication : Pauline BOURNICHE - Crédits
Photos : Communauté de Communes de Grand Lieu,
Freepik, Fotolia, Liner Communication, Alain Barré,
Alain Sorin, Valéry Joncheray, Lolacom - Tirage : 16 500
exemplaires - N°ISSN : 2103-7805 - Magazine
d'information intercommunal n°12 - été 2019 -
Impression : Imprimerie du Bocage



Be Home Services recrute grâce au dispositif de formation proposé par la Région

Le 17 avril, André Martin, Vice-Président de la Région en charge de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'apprentissage a rencontré Barbara Hamelin de l'entreprise BE Home Services (prestations de services à domicile). En effet, la chef d'entreprise bignonnaise a fait le choix de la formation pour recruter de nouveaux collaborateurs. Dans ce cadre, elle a pu faire bénéficier à 5 demandeuses d'emploi d'une formation d'aide ménagère à domicile mise en oeuvre par Pôle emploi Pays de la Loire. La Région a pris en charge une partie des frais de formation au titre du Plan de bataille pour l'emploi.

Le contournement sud de Saint Philbert de Grand Lieu est acté

Le lundi 8 avril dernier, Johann Boblin, Président de la Communauté de Communes de Grand Lieu, Stéphane Beaugé, Maire de Saint Philbert de Grand Lieu et Philippe Grosvalet, Président du Conseil Départemental de Loire-Atlantique étaient réunis pour acter l'accord de financement pour la réalisation du contournement sud de Saint Philbert de Grand Lieu. La Communauté de communes apportera une contribution d'un million d'euros pour ce projet. La fin des travaux est envisagée pour 2022.



Une permanence du Fongecif de proximité

Depuis fin février, le Fongecif assure une permanence "Conseil en évolution professionnelle" sur le territoire. Ce service d'accompagnement est gratuit, confidentiel, personnalisé et accessible à toute personne souhaitant faire le point sur sa situation professionnelle : formation, mobilités professionnelles, métiers et territoires (pour identifier les secteurs qui recrutent), emploi et création d'activité, potentiels et compétences. La permanence a lieu deux fois par mois à la Pépinière d'entreprises.
Prise de rendez-vous au 0810 19 16 80.
Plus d'informations sur www.cc-grandlieu.fr



Les travaux en cours, rue du Pays de Retz à Pont Saint Martin

Des travaux pour l'amélioration du réseau d'assainissement collectif

D'ici à la fin de l'année 2019, les différents chantiers concernant des réhabilitations ou des extensions du réseau d'eaux usées se poursuivront ou seront lancés. Ils concerneront :

- la réhabilitation du réseau rue du Pays de Retz à Pont Saint Martin,
- l'extension du réseau rue des Landes de Tréjet, à La Landaiserie et au Fablou à La Chevrolière,
- l'extension du réseau pour desservir la future salle festive à Pont Saint Martin,
- la réhabilitation du réseau rue des Sables à Saint Colomban.

BUDGET

ZOOM SUR

Budget : soutenir le dynamisme du territoire

Le budget 2019 est à l'image de la stratégie financière menée depuis le début du mandat : ambitieux, serein, pertinent et rigoureux. Il prévoit notamment de maintenir un niveau élevé d'investissements pour créer un climat, favorable à l'économie pour dynamiser l'emploi et pour préserver la qualité de vie à Grand Lieu.

43,1 M€
de budget pour 2019

17,1 M€
pour l'investissement

26 M€
pour le fonctionnement

Investir pour l'avenir

Plus de 17 millions d'euros seront investis sur le territoire en 2019, soit près de 40 % du budget total de la collectivité.

Après plusieurs années d'importants investissements pour le développement économique, la phase de réalisation des projets d'extension ou de création de parcs d'activités va s'achever en cours d'année. Les dépenses d'investissement relatives au développement économique concerneront principalement de nouvelles acquisitions foncières en vue de futurs aménagements et des études.

En 2019, une enveloppe de 2 millions d'euros sera consacrée aux mobilités et déplacements. Véritable axe fort de ce budget, cette somme permettra notamment la réalisation de liaisons douces entre les communes.

L'intercommunalité poursuivra ses investissements pour l'assainissement collectif en réalisant une série d'opérations sur les réseaux d'eaux usées : extensions, réhabilitations... pour un montant de 5 millions d'euros.

Des emprunts limités

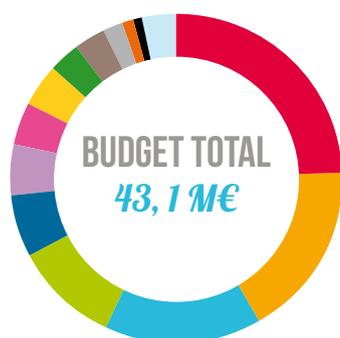
Pour financer ces investissements, la Communauté de communes aura un recours à l'emprunt limité. Un seul emprunt sera souscrit pour financer les actions en matière de mobilités et déplacements.

La collectivité dispose d'une épargne de près de 4 millions d'euros qui lui permettra d'auto-financer la majorité de ses projets. Aujourd'hui, la Communauté de communes a une capacité de désendettement d'un peu moins de 2 ans (moyenne de 5 années pour les intercommunalités en France).

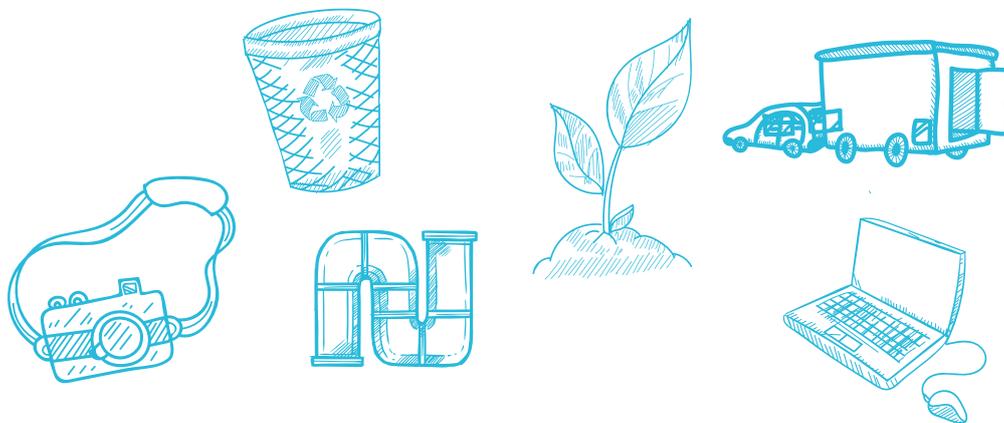


Frédéric Launay
Vice-Président en charge
des finances et de la mutualisation

"Investir pour développer Grand Lieu tout en maîtrisant les charges et en limitant la pression fiscale, tel est l'objectif du budget 2019"



- Développement économique 24 %
- Reversement aux communes 17 %
- Assainissement collectif et non collectif 15 %
- Collecte et traitement des déchets 10 %
- Administration générale 6 %
- Mobilités 5 %
- Voirie communautaire 4 %
- Piscines 4 %
- Tourisme et randonnée 3 %
- Sécurité incendie 2 %
- Aires d'accueil des gens du voyage 2 %
- Urbanisme 1 %
- Gendarmerie 1 %
- Autres 3 %



ZOOM SUR LES INVESTISSEMENTS

PARCS D'ACTIVITÉS **6 855 000 €**

- ▶ Achèvement des travaux pour les extensions et les aménagements (5 434 000 €)
- ▶ Études et travaux pour sécurisation des parcs (360 000 €)
- ▶ Nouvelles acquisitions foncières (1 061 000 €)

HÔTELS ET PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES **251 000 €**

- ▶ Réalisation de travaux d'entretien

FONDS DE CONCOURS **620 516 €**

- ▶ Versement des fonds de concours aux communes pour leurs projets d'investissements

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE **58 500 €**

- ▶ Poursuite de l'extension de l'aire d'accueil des gens du voyage de Geneston (58 500 €)

MOBILITÉS **2 000 000 €**

- ▶ Travaux dans le cadre des mobilités et déplacements

VOIRIE COMMUNAUTAIRE **385 000 €**

- ▶ Études et divers travaux d'entretien et d'aménagement sur la voirie communautaire seront réalisés

RANDONNÉES **50 000 €**

- ▶ Réalisations de petits aménagements de type passerelles
- ▶ Amélioration de la qualité des chemins (remblai)
- ▶ Modification de certains tracés

ASSAINISSEMENT COLLECTIF **5 024 000 €**

- ▶ Début de nouveaux travaux d'assainissement : extensions et réhabilitations de réseaux
- ▶ Travaux sur les stations d'épuration
- ▶ Études "schéma directeur assainissement" pour les communes de La Chevrolière, Geneston et Pont Saint Martin

PISCINES **370 170 €**

- ▶ Études, diagnostics et travaux à la piscine de plein air l'Aqua 9 et au centre aquatique Le Grand 9 (370 170 €)

Des recettes stables

Bien que les dotations de l'État enregistrent une baisse depuis 2013, (-852 700 €), les recettes fiscales, principales ressources de la collectivité, sont à la hausse et compensent cette perte. L'augmentation de ces recettes s'explique par le dynamisme économique de Grand Lieu et par l'installation de nouveaux habitants sur le territoire. Cet équilibre permet de garantir la santé financière de l'intercommunalité.

Pas d'augmentation des taux d'imposition

Les taux d'imposition des ménages et des entreprises resteront tous stables en 2019, pour la 3^{ème} année consécutive.

Une solidarité communautaire

Cette année, 7,5 M€, soit 17% des dépenses de la Communauté de communes, vont directement aux communes pour financer leurs propres investissements au titre du reversement de la fiscalité et des fonds de concours. Cette année le versement aux communes est d'ailleurs en hausse, (+ 10 %).

Le saviez-vous ?

Les économies passent aussi par les économies d'énergie ! Depuis plusieurs années, la Communauté de communes engage différentes actions pour réduire la facture énergétique : installation de leds et de radiateurs plus performants dans les bâtiments communautaires, travaux de rénovation thermique au centre aquatique...

DÉCHETS

La redevance incitative conforte la politique de gestion des déchets

Dans le prolongement du Grenelle de l'Environnement*, la Communauté de Communes de Grand Lieu décide en 2017 le lancement d'une action en faveur de la réduction des déchets, enjeu majeur pour les années à venir. Pour soutenir les habitants dans cette démarche, la Communauté de communes met en place un dispositif d'ensemble. Parmi les décisions importantes, en janvier 2017 la redevance incitative est mise en place. Avec une tarification directement liée à la production des déchets, chaque habitant devient un acteur engagé de la démarche.

Principes opérationnels

Pour atteindre ces résultats ambitieux et donner aux habitants les moyens d'y parvenir, la Communauté de communes agit à différents niveaux :

- Elle met en place **une nouvelle tarification plus juste** qui permet aux habitants de maîtriser leur facture;
- Elle favorise un meilleur recyclage grâce à une **politique d'information, d'incitation et à des consignes de tri plus adaptées**. Cette démarche est rendue possible grâce à l'accord établi avec le centre de tri Trivalis (La Ferrière - 85), référence technologique dans son domaine;
- Elle décide d'investir dans des équipements sécurisés et dans de **nouvelles filières de tri en déchèterie**;
- Elle déploie **une action de sensibilisation** à destination des différents publics sur des thématiques variées : tri des déchets, compostage...

Le tri se simplifie

Grâce à la présence d'un bac jaune et d'un bac gris dans chaque foyer, la contribution des habitants en faveur du tri sélectif devient essentielle tout en restant très simple. Le bac gris, pour les ordures ménagères (produits d'hygiène, vaisselle...) peut être collecté une fois par semaine. (12 levées par an sont incluses dans le forfait).

Le bac jaune, dans lequel on dépose désormais tous les emballages, est collecté une fois tous les quinze jours.

Les bacs sont de taille variable. Ils sont adaptés à la composition du foyer. Selon le volume, un tarif forfaitaire est établi pour 12 levées à l'année. Les levées du bac jaune sont pour leur part incluse dans le forfait.



"Nous avons réussi à réduire de moitié nos déchets. Trier est devenu une habitude pour le personnel !"**

Gilbert Gaspari, Responsable du restaurant scolaire de Saint-Colomban

Concernant le bac gris, chaque levée supplémentaire est facturée à partir de la 13^e levée.

Pour les professionnels, il existe également des bacs en 340 L ou 660 L.

120 L

1 à 3 personnes



156€/an (redevance de 3,70€ pour toute levée supplémentaire)

180 L

Jusqu'à 5 personnes



183€/an (redevance de 4,60€ pour toute levée supplémentaire)

240 L

6 personnes et +



210€/an (redevance de 5,50€ pour toute levée supplémentaire)

*L'objectif établi par la loi sur la Transition Énergétique pour la croissance verte consiste en une réduction de 10% des déchets ménagers, une valorisation de 55% des déchets non-dangereux et une réduction de 50% d'ici 2025 des déchets mis en décharge.

Des points de dépôts complémentaires

En plus des bacs gris et jaunes destinés aux déchets ménagers, **80 bornes d'apport volontaire** sont disponibles sur le territoire : pour le verre et le papier. Des bornes textiles sont aussi mises à disposition.

Enfin, quatre actions spéciales complètent le dispositif.

- La ferraille peut être mise en dépôt une fois par semaine,
- Les DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) une fois par mois,
- L'amiante une fois par an (contre participation financière forfaitaire).
- Une fois par an, au moment des fêtes de fin d'année, les coquilles d'huître et autres coquillages peuvent être eux aussi déposés.

Pour limiter, à la source, la production d'ordures ménagères, la Communauté de communes favorise la démarche de compostage bien adaptée au caractère périurbain du territoire. Des composteurs sont disponibles à la vente à tarif préférentiel.



“Les bacs de compostage à moitié prix sont une bonne initiative. Cela a permis aux habitants, de se mettre au compost.”**

Emmanuel Blanchard, habitant de Geneston

De nouvelles filières de tri en déchèterie

Suite aux travaux de rénovation facilitant **les accès et sécurisant les dépôts, de nouvelles filières de tri sont mises en place.** Une benne mobilier toutes matières a été installée, le bois traité et non traité est désormais différencié, tout comme le plastique souple et le plastique dur. L'accès aux déchèteries, illimité pour les particuliers, est contrôlé par une carte personnelle limitant aux seuls habitants des communes du territoire l'accès aux déchèteries.

***Retrouvez l'intégralité de ces témoignages sur cc-grandlieu.fr*

LE SAVIEZ-VOUS ?

La part fixe de votre abonnement au service déchet finance la collecte en porte à porte mais aussi les points d'apports volontaires, les collectes ponctuelles et le fonctionnement des déchèteries.

Toutes ces actions ont un impact positif

Baisse significative de la production de déchets (bac gris, bac jaune, verre et papier).



Ce premier bilan positif peut être attribué au développement du compostage, et aux actions de sensibilisation développées en partenariat avec le CPIE (Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement). Et l'aide financière mise en place pour l'achat de composteur contribue aux bons gestes. Autre chiffre majeur de cette année 2018 : **13 959 T de déchets ont pu être valorisés en 2018** grâce à une amélioration de la démarche de tri et une diminution de l'abandon sauvage de déchets qui en résulte.

Prochaines étapes

Globalement encourageant, le bilan de ces deux premières années montre que les comportements vis-à-vis des déchets ont évolué sur le territoire. La mise en œuvre de la redevance incitative ainsi que l'extension des consignes de tri ont permis de franchir une nouvelle étape dans la gestion des déchets. Cette nouvelle tarification responsabilise les habitants et se montre plus juste car elle est proportionnelle aux déchets produits. Enfin, l'accès par carte personnelle aux déchèteries - permettant seulement aux particuliers du territoire d'accéder - contribue aussi à cette tarification plus maîtrisée. Les étapes à venir consisteront notamment en la définition d'un Plan Local de Prévention des Déchets. Celui-ci déterminera les nouvelles actions de sensibilisation qui seront mises en place dans les années à venir.

Vos solutions de tri

LES POUBELLES DOMESTIQUES

Bac gris

Les produits d'hygiène, vaisselle...



Bac jaune

Tous les emballages bien vidés, non lavés, non imbriqués et en vrac



Composteur

Les déchets organiques



LES 4 DÉCHÈTERIES

Déchets non collectés avec les ordures ménagères :

- déchets verts
- déchets dangereux (batteries, huiles...)
- autres déchets (métaux, gravats, tout-venants...)



LES COLONNES DE TRI

Colonne verte

Le verre à jeter sans les bouchons



Colonne bleue

Les papiers journaux et magazines



Colonne textiles

Les vêtements usagers



LES DÉPÔTS SPÉCIAUX

Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) contiennent des substances ou composants « nuisibles » pour l'environnement, mais avec un fort potentiel de recyclage.





DÉCHETS

Des ateliers de sensibilisation dans les écoles

Sensibiliser la population à la réduction des déchets et aux bons gestes de tri est un enjeu majeur pour la Communauté de Communes de Grand Lieu. C'est dans ce contexte que la collectivité propose aux écoles du territoire de participer à des ateliers pédagogiques gratuits sur la thématique des déchets.

Les enfants, ambassadeurs de la réduction des déchets

La Communauté de communes assure la collecte des déchets ménagers et la gestion des déchèteries, mais ce n'est pas tout ! Elle intervient également sur la prévention des déchets en déployant des ateliers pédagogiques en milieu scolaire.

Ces temps d'animation permettent d'éveiller le jeune public à la problématique des déchets et aux enjeux environnementaux associés. Les enfants sont des ambassadeurs particulièrement efficaces pour influencer l'attitude de leur entourage.

Avec cette démarche ludique, la Communauté de communes souhaite faire émerger une véritable prise de conscience.

Des ateliers animés par le CPIE

Chaque année un programme d'activités gratuit est proposé par le service déchets aux écoles du territoire de Grand Lieu. La Communauté de communes fait ensuite appel au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Grand Lieu et Logne pour assurer les temps d'animations.

En une, deux ou trois interventions, les ateliers concernent des thématiques variées et sont adaptés à chaque niveau scolaire : le compostage, le lombricompostage, le tri et le recyclage, la production des déchets...

En 2018, le CPIE Grand Lieu et Logne a animé 55 animations dans les écoles de Grand Lieu. Ces ateliers représentent un coût annuel de 10 000 € pour l'intercommunalité.



Qu'est-ce que le lombricompostage ?

C'est une technique utilisant les vers rouges pour recycler les déchets. Les vers transforment la matière organique en terreau, utilisé comme engrais. Le lombricomposteur présente plusieurs avantages : sans odeur, sans entretien, il peut même être placé à l'intérieur des habitations



Bernard Coudriau,
Vice-Président en charge
des déchets

“ Parce que les bons gestes de tri et de réduction des déchets s'acquièrent dès le plus jeune âge, la Communauté de communes finance des ateliers de sensibilisation depuis de nombreuses années. ”



Des nouvelles filières de recyclage dans les déchèteries

Depuis le début de l'année 2019, de nouvelles filières de traitement des déchets ont été mises en place dans les 4 déchèteries de Grand Lieu. L'intérêt ? Mieux recycler, faire diminuer le taux d'enfouissement et par la même occasion limiter le coût de traitement des déchets pour la collectivité.

LE BOIS

Dans les déchèteries, on distingue désormais deux sortes de bois : Classe A et Classe B. La Classe A concerne le bois brut non traité, les palettes non colorées, les tourets, les chutes de production. La Classe B regroupe toutes les autres sortes de bois : panneaux...



Le bois de Classe A permet une valorisation énergétique en chaufferie (moins coûteuse) et le bois de Classe B est transformé en panneaux de particules.

LE PLACOPLÂTRE

Auparavant jetées dans le tout-venant, les plaques de placo-plâtres sont désormais triées et valorisées et disposent d'une benne spécifique. Ce tri concerne uniquement les plaques de placo-plâtre et les blocs de plâtre non composite.



Ces déchets serviront à la fabrication de nouvelles plaques de plâtre. Le coût de traitement du plâtre est également moins élevé que pour le tout-venant.

LES PLASTIQUES

Les plastiques sont à déposer dans deux bennes distinctes en fonction de leur nature. On distingue les plastiques rigides des plastiques souples.

Les plastiques rigides correspondent aux conteneurs de stockage vides et non souillés (arrosoir, tonneau plastique, poubelles de bureau...), aux jouets en plastique déferrailés et sans pile ou batterie, les palettes ou cagettes en plastique...

Les plastiques souples concernent uniquement les films plastiques translucides blancs et non souillés.



Grâce à cette nouvelle filière de traitement, ce sont autant de déchets qui ne seront pas enfouis mais valorisés sous la forme de nouveaux objets en plastique



L'atelier lombricompostage à l'école maternelle du Moulin au Bignon

La classe Moyenne-Grande Section d'Hélène Chazaly a débuté l'atelier pédagogique consacré au lombricompostage en février. L'activité permet d'aborder les notions de déchets organiques, de recyclage, de cycle de la matière et d'élevage.

Lors d'un premier temps d'animation, le lombricomposteur a été installé dans la classe. Les élèves ont assisté à la fabrication de la litière et ont découvert les consignes pour le nourrissage. Depuis, ils travaillent à faire vivre leur petit élevage de vers rouges.

"Chaque jour, un élève est chargé de rapporter des déchets provenant de chez lui ou de la cantine. Ces déchets sont déposés dans le lombricomposteur pour nourrir les vers"

Deux mois plus tard, l'heure est au bilan. Les principes du compostage semblent maîtrisés par l'ensemble des élèves.

"Le ver rouge, on peut lui donner de la salade, du café, des peaux de banane, mais il n'aime pas beaucoup les pâtes !"

C'est l'occasion pour l'animateur d'approfondir le cycle de vie du ver rouge : son anatomie grâce à l'observation à la loupe et à un jeu de questions-réponses mais aussi sa reproduction.

Personnel des déchèteries

Ils vous accueillent avec le sourire, répondez-leur avec sympathie !



POUR ACCÉDER EN DÉCHÈTERIE, LA PRÉSENTATION DE LA CARTE D'ACCÈS EST OBLIGATOIRE



MOBILITÉS

Une stratégie pour accompagner les déplacements de demain

Investie depuis plusieurs années sur la mobilité, la Communauté de communes a confirmé sa politique volontariste en la matière en votant la mise en oeuvre d'un Plan Global de Déplacements. Dans un contexte de transition énergétique et d'expansion démographique, les objectifs sont d'accompagner l'évolution des déplacements et de garantir la qualité de vie des habitants.

Tous mobiles !

La mobilité est une question centrale dans notre quotidien : aller travailler, faire des activités, aller à l'école, accéder aux équipements publics... Dès que l'on sort de chez soi on est mobile, qu'importe le mode de déplacement.

La mobilité est également directement liée à des enjeux économiques et sociaux. D'un côté, développer l'accessibilité du territoire donne l'opportunité d'accueillir de nouvelles entreprises et de créer de nouveaux emplois. De l'autre, offrir des solutions variées de déplacements est un moyen de lutter contre l'isolement des personnes.



Stéphane BEAUGÉ,
Vice-Président en charge
des transports

“Notre volonté est de diminuer l'usage de la voiture conducteur en améliorant l'offre des transports en commun, en développant le covoiturage et les déplacements en mode doux, marche et vélo.”

Agir sur la mobilité c'est donc agir directement sur la qualité de vie des habitants de Grand Lieu.

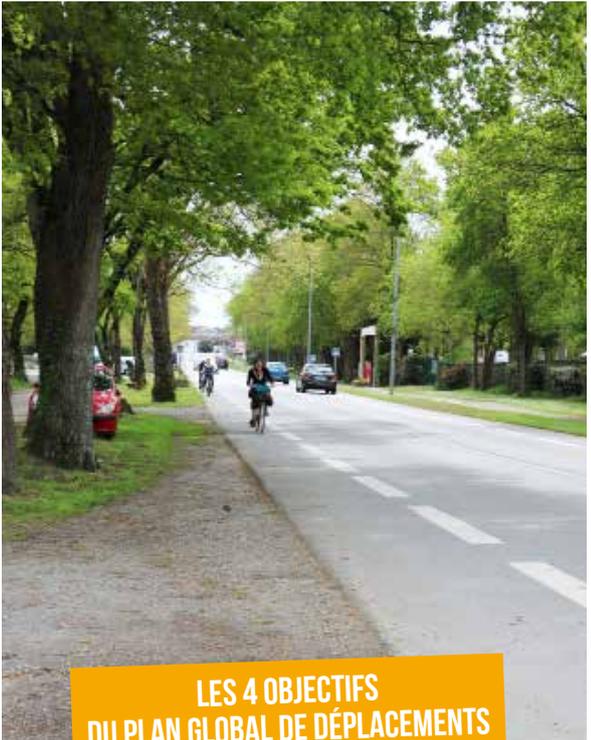
La Communauté de communes s'investit depuis plusieurs années sur cette thématique. En 2014, les élus communautaires et les acteurs locaux se sont mobilisés pour la création d'un échangeur à Viais et le

doublage des voies de la RD178. Un schéma directeur des modes doux (vélo et marche à pied) a également vu le jour en 2018 avec le soutien du Pôle d'Équilibre Territorial Rural du Pays de Retz.

Définir une stratégie territoriale de mobilité

À l'heure actuelle, Grand Lieu représente 39 000 habitants et plus de 139 000 déplacements par jour. À l'horizon 2030, le nombre de déplacements quotidiens augmentera de plus de 22 %. Face à ce constat, la Communauté de communes a choisi d'anticiper en imaginant les solutions de déplacements de demain.

Un Plan Global de Déplacements a ainsi été élaboré. Il définit une stratégie de mobilité pour une durée de 7 ans afin d'assurer un équilibre durable entre les besoins en mobilité des habitants, l'environnement, le développement économique et la santé.



LES 4 OBJECTIFS DU PLAN GLOBAL DE DÉPLACEMENTS

- 1 Améliorer le maillage routier en développant les connexions avec le réseau métropolitain, et apaiser la circulation,
- 2 Valoriser le réseau de transports collectifs,
- 3 Structurer l'intermodalité qui permet d'associer plusieurs modes de transport sur un même trajet,
- 4 Favoriser des déplacements plus durables (à pied, à vélo, covoiturage, véhicules à énergies propres).

LES MODALITÉS DE DÉPLACEMENTS SUR LE TERRITOIRE

CHIFFRES CLÉS



Les habitants de Grand Lieu passent en moyenne 1h10 par jour à se déplacer



56 % des déplacements restent internes au territoire intercommunal



76 % des actifs sortant du territoire vont vers Nantes Métropole



61 % des trajets se font en voiture, uniquement avec le conducteur à bord



Le transport collectif, la marche et le vélo restent des modes de déplacement minoritaires



45 % des déplacements font moins de 3 km



Le Plan Global de Déplacements prévoit de faire baisser les déplacements en voiture conducteur de 11 % d'ici à 2030.

source : Enquête Déplacement Grand Territoire - 2015

Au total, 24 actions sont programmées. Certaines proposent un planning de réalisation à court terme et d'autres sont des principes d'action qui seront validés à l'issue d'échanges avec les partenaires (Nantes, Métropole, Département, Région...) dans les prochaines années.

6 millions d'euros pour les mobilités

Une enveloppe financière de 6 millions d'euros a été votée par le conseil communautaire pour la période 2018-2025 pour le financement de l'ensemble des actions.

Chaque commune bénéficie d'une dotation au prorata de sa population, soit 153 € par an et par habitant. La Communauté de communes financera directement l'aménagement de nouvelles liaisons douces. Les autres actions seront financées via des fonds de concours en direction des communes concernées.

Le Plan Global de Déplacements et le Schéma directeur des modes doux sont consultables sur www.cc-grandlieu.fr



Dès 2019, une action forte sur les mobilités douces !

La marche et le vélo restent aujourd'hui limités dans les déplacements quotidiens des habitants de Grand Lieu. Les mobilités douces ont donc un potentiel de développement important. L'un des axes forts du plan Global de Déplacements sera de favoriser les modes alternatifs à la voiture individuelle en améliorant la qualité et la sécurité des déplacements doux.

LES MOBILITÉS DOUCES, DE QUOI S'AGIT-IL ?

Par définition, les mobilités douces (ou actives) s'opposent aux modes de déplacements motorisés. Cela inclut donc la marche à pied, le vélo, la trottinette, les rollers...

La création de liaisons douces intercommunales

Concrètement, l'intercommunalité va créer des liaisons douces à l'échelle intercommunale pour desservir les bourgs, les principaux villages et les parcs d'activités. 5 axes prioritaires ont été définis. Après une phase d'études, les premiers travaux devraient être lancés avant la fin de l'année. L'installation de consignes de stationnement sécurisé pour les vélos, en partie au niveau des aires de covoiturage est également à l'étude.

Une série d'actions de sensibilisation

Au cours du second semestre 2019, différentes actions de sensibilisation seront menées pour promouvoir les mobilités douces. La première concernera les entreprises de Grand Lieu ainsi que leurs salariés. Ils seront invités à participer au challenge de la mobilité afin de découvrir les modes de déplacements alternatifs à la voiture particulière, notamment pour les trajets domicile-travail.

Pour découvrir les autres projets menés dans le cadre du Plan Global de Déplacements, rendez-vous dans le prochain numéro des Infos de Grand Lieu.



ENTREPRENDRE

5 jours pour découvrir l'économie locale

Faire découvrir les savoir-faire du tissu économique local au grand public, tel est l'objectif des journées Portes Ouvertes des Entreprises qui se dérouleront du 24 au 28 juin sur le territoire de Grand Lieu.

La quatrième édition des Journées Portes Ouvertes des Entreprises est l'occasion unique de découvrir les dessous, parfois insoupçonnés, des entreprises du territoire. C'est dans l'objectif de faire connaître la pluralité des activités économiques de Grand Lieu que la Communauté de communes a organisé cet événement pour la première fois en 2013. Depuis, le succès de cette opération ne s'est pas démenti !

Pour les visiteurs, l'intérêt des portes ouvertes est de découvrir les savoir-faire locaux, en apprendre davantage sur la diversité des métiers que l'on trouve sur le territoire et pourquoi pas susciter des vocations auprès de la jeunesse. Du côté des entreprises, ces journées sont l'occasion de mettre en valeur leurs salariés, leur expertise, d'humaniser leur société et de promouvoir leur activité.

Cette année, les visiteurs pourront explorer les univers très variés du BTP, de la production agroalimentaire, de l'industrie, de la restauration ou encore des nouvelles technologies. Les visites seront animées directement par les chefs d'entreprises ou leurs collaborateurs. Ils partageront la passion de leur métier et de leur savoir-faire en toute convivialité.

15 entreprises ouvriront leurs portes au public. L'entreprise de robotique Yaskawa implantée au Bignon ainsi que le restaurant rapide Mc Donalds situé à Saint Philbert participeront pour la première fois aux journées portes ouvertes.

INSCRIPTION OBLIGATOIRE AUX VISITES

- Inscription jusqu'au mardi 18 juin auprès de la Communauté de communes
- 02 51 70 94 42
 - au siège communautaire : 1, rue de la Guillauderie à La Chevrolière (Parc d'Activités de Tournebride)
- Les personnes non inscrites ne seront pas acceptées aux visites.

Un événement gratuit et ouvert à tous !



PORTES OUVERTES
des entreprises
DU 24 AU 28 JUIN 2019

Grand Lieu
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
WWW.CC-GRANDLIEU.FR

Le programme des visites est encarté dans ce magazine et disponible sur www.cc-grandlieu.fr



Des services pour les entreprises et les salariés dans les parcs d'activités

Les 16 parcs d'activités de Grand Lieu accueillent 408 entreprises et près de 7 000 emplois. Le positionnement stratégique et la qualité de vie du territoire ont toujours été des véritables atouts pour le développement économique. La Communauté de communes mise aussi sur de nouvelles formes d'aménagements des parcs d'activités pour attirer de nouvelles entreprises.

Des prestations de qualité

Le nouveau parc d'activités de la Bayonne à Montbert ainsi que l'extension du parc d'activités de Tournebride ont été livrés en ce début d'année 2019. Au total, plus de 52 ha sont commercialisables et destinés à accueillir de nouvelles entreprises.

Aujourd'hui les chefs d'entreprises recherchent des sites d'implantation qualitatifs associés à des services. Il n'est plus question de résumer un parc d'activités à de simples terrains à bâtir. C'est pourquoi, la Communauté de communes a développé différents aménagements sur ses parcs les plus récents.

Ces sites sont sécurisés avec la présence de la vidéosurveillance. Ils bénéficieront également du très haut débit. En effet, la Communauté de communes a ciblé les parcs de la Bayonne et de Tournebride comme prioritaires pour le déploiement de la fibre optique et a déboursé près de 110 000 € pour financer les travaux nécessaires.

Il fait bon y travailler

Pour améliorer le cadre de travail des salariés et la convivialité sur les parcs d'activités, de nombreux aménagements ont aussi été réalisés. Des espaces de détente avec tables de pique-nique et terrains de pétanque ont vu le jour. Les parcs sont dotés de sentiers pédestres pour permettre les pratiques sportives sur le temps du déjeuner.

Un travail important a également été mené afin de végétaliser davantage ces espaces dans un souci environnemental et de qualité de vie. Prochainement, le parc d'activités de Tournebride accueillera un éco-pâturage. Grâce à cette initiative, les moutons entretiendront ainsi les espaces verts.

Les autres parcs d'activités ne sont pas oubliés. Des équipements similaires ont également été mis en place sur les extensions des parcs d'activités de Viais à Pont Saint Martin et de Grand Lieu à Saint Philbert.



Jean-Jacques Mirallié,
Vice-Président en charge
de l'aménagement
des parcs d'activités

“ Avec ces aménagements nous souhaitons répondre efficacement aux attentes des dirigeants et de leurs salariés. Les parcs d'activités sont trop souvent considérés comme des espaces impersonnels, nous souhaitons en faire des lieux de vie. La finalité de ces actions est d'accroître l'attractivité des parcs et de contribuer au cadre de travail. ”



VIVRE ENSEMBLE

Une nouvelle subvention pour les installations d'assainissement autonome

Afin de soutenir plus largement les usagers devant réhabiliter leur installation d'assainissement individuel, la Communauté de communes met en place une nouvelle aide financière. Celle-ci s'adresse à l'ensemble des foyers de Grand Lieu, sans condition de revenus.

Un dispositif pour aider les foyers modestes

La Communauté de Communes de Grand Lieu propose depuis 2013 une aide financière pour inciter les ménages les plus modestes à financer les travaux de remise aux normes de leur installation d'assainissement autonome. Cette subvention a été revalorisée en 2016 passant de 25 % du montant des travaux à 35%.



Patrick Bertin,
Vice-Président en charge
de l'assainissement

“ Encourager et accompagner l'ensemble des propriétaires à mettre aux normes leur installation d'assainissement autonome est l'une des missions de la collectivité. Les aides financières proposées y contribuent. ”

Pour pouvoir y prétendre les ménages doivent remplir les conditions suivantes :

- l'installation d'assainissement doit être non conforme
- être un propriétaire occupant ou un bailleur conventionné
- le revenu fiscal de référence ne doit pas dépasser les plafonds de l'ANAH (ménages aux ressources modestes)
- la démarche de réhabilitation doit être faite auprès du SPANC
- les travaux doivent être réalisés par un professionnel
- les filières éligibles sont : filtres à sable, tranchées d'infiltration, filtres plantés de roseaux, filtre compact (dispositif intensif par microstation éligible à titre dérogatoire)
- le montant des travaux subventionnés est plafonné à 8 000 € TTC (soit une subvention de 2 800 € maximum).

Une nouvelle subvention pour l'ensemble des propriétaires

Chaque année, la communauté de communes consacre une enveloppe de 100 000 € pour les aides à la réhabilitation des installations. Ces dernières années, seuls 59 000 € en moyenne ont été versés par an. Devant ce constat, les élus de Grand Lieu ont choisi d'élargir le dispositif d'aide en proposant l'attribution d'une subvention de 400 € à tous les foyers réhabilitant une installation d'assainissement non collectif. Cette nouvelle aide n'est pas conditionnée par des critères techniques et de revenus.

Les critères d'attribution sont les suivants :

- L'installation d'assainissement existante est non-conforme ;
- Être un propriétaire occupant ou un bailleur conventionné ;
- La démarche de réhabilitation doit être faite auprès du SPANC, avec la procédure de demande d'installation d'un dispositif d'assainissement autonome ;
- Le propriétaire doit justifier d'un montant minimum de travaux de 3 000 € ;
- La subvention est versée par la Collectivité dans la limite du budget annuel.

Ces deux aides financières ne sont pas cumulables.

5 200

installations d'assainissement autonome sur le territoire

44 %

d'entre elles sont non conformes

25

ménages ont bénéficié d'une aide financière pour la réhabilitation de leur installation en 2018



Les autres dispositifs d'aide

Dans le cadre de travaux de réhabilitation d'une installation, un taux réduit de TVA à 10 % peut être appliqué. L'éco prêt à taux zéro peut également être accordé aux propriétaires, sans condition de ressources. Ce prêt est plafonné à 10 000 € sur une durée maximum de 10 ans pour les logements dont l'année d'achèvement est antérieure à 1990.

VOUS SOUHAITEZ RÉHABILITER VOTRE INSTALLATION ? LE SPANC EST À VOTRE SERVICE !

Le Service Public d'Assainissement Non collectif (SPANC) a pour mission de contrôler le bon fonctionnement des installations neuves et existantes. Ce service conseille également les usagers dans leurs différentes démarches liées à l'assainissement individuel : choix du type d'installation, comment compléter une demande, informations sur les aides financières... Le SPANC est géré directement par le personnel de la Communauté de communes.

*Renseignements et informations : au
02 51 78 47 82
ou par mail spanc@cc-grandlieu.fr*



Conseil de développement : associer les acteurs locaux aux projets

La Communauté de Communes de Grand Lieu s'est dotée d'un Conseil de Développement en mars 2016. Il constitue un lieu d'échanges entre représentants des acteurs locaux pour le développement du territoire.

Qu'est-ce qu'un conseil de développement ?

Il s'agit d'une instance de démocratie participative dont l'objectif est d'enrichir le débat sur le devenir du territoire et de ses habitants. Le Conseil de développement est constitué de citoyens bénévoles et de représentants de différents milieux (économiques, sociaux, culturels, associatifs). Aujourd'hui le Conseil de Développement de Grand Lieu est composé de 31 membres.

Quel est son rôle ?

Le conseil de développement est une instance de consultation et de proposition sur les orientations majeures des politiques publiques locales. Il permet de faire émerger une réflexion collective sur des questions d'intérêt commun. Il peut travailler à la fois sur des sujets proposés par la Communauté de communes (saisine) ou sur toute question relative au développement du territoire (auto-saisine).

Quel intérêt pour la collectivité ?

Les membres du Conseil de développement apportent un regard citoyen complémentaire aux expertises techniques, financières et politiques qui vise à éclairer les choix des élus. Par le biais de cette instance, les citoyens s'impliquent directement dans la vie du territoire et dynamisent la démocratie locale.

Sur quel sujet le Conseil de développement a-t-il travaillé ?

Le Conseil de développement a déjà formulé des avis et des propositions sur différentes thématiques : le coworking, la redevance incitative, les jeunes et l'emploi, le Plan Global de Déplacements. Leurs idées ou avis ont été présentés aux élus communautaires. En 2019, cette instance contribuera à l'élaboration du Plan Climat Air énergie Territorial et débutera une réflexion sur le territoire de demain "Grand Lieu 2030".

Programme d'Action Foncière : un outil pour accompagner la politique de l'habitat

Dans le cadre de la politique menée autour de l'habitat, un Programme d'Action Foncière a été réalisé courant 2018. Son diagnostic met en évidence les perspectives de développement de nouveaux logements dans chaque commune.

Démographie soutenue et besoins en nouveaux logements

Territoire dynamique, Grand Lieu attire chaque année de nouveaux foyers. La Communauté de communes est ainsi passée de 28 167 habitants en 1999 à 39 210 habitants en 2019. Du fait de cette attractivité, le marché du logement est actuellement tendu.

C'est dans ce contexte que la Communauté de Communes de Grand Lieu s'est engagée dans la réalisation d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) en 2017. Cet outil définit les objectifs de la collectivité pour répondre aux besoins futurs en matière de logements. Il a ainsi été déterminé que la construction de 295 nouveaux logements par an serait nécessaire sur le territoire pour la période 2017-2023.



Yannick Fétiveau,
Vice-Président en charge
de l'urbanisme

“Le programme d'action foncière est un véritable outil d'aide à la décision pour la construction et la réhabilitation de logements sur le territoire de Grand Lieu”

Évaluer le potentiel de développement de l'habitat

Face à ce constat, les élus communautaires ont souhaité approfondir la connaissance foncière du territoire. En effet, l'enjeu étant de pouvoir accueillir ces nouveaux logements tout en recentrant l'urbanisation autour des centres-bourgs et en limitant au maximum la consommation de nouveaux espaces agricoles. Alors, dans quelles zones ces

nouveaux logements pourront-ils être construits ? Le Programme d'Action Foncière communautaire élaboré en 2018 donne de nombreuses pistes de réponse en identifiant le potentiel de développement de l'habitat sur les 9 communes.

Dans un premier temps, un diagnostic a été réalisé. Celui-ci répertorie à la fois les espaces non bâtis dans les bourgs et entre des zones déjà construites qui pourraient potentiellement accueillir de l'habitat. L'étude dénombre aussi les espaces bâtis non habités qui pourraient faire l'objet de réhabilitations : logements vacants et bâtiments dédiés à une autre activité (garages, entrepôts...).

Au total, le Programme d'Action Foncière estime qu'il y a un potentiel de plus de 2 500 nouveaux logements sur le territoire pour les 6 prochaines années. Un résultat en adéquation avec les besoins mis en évidence.

À partir de cette étude, chaque commune sera libre d'élaborer sa stratégie foncière en se positionnant sur les actions prioritaires à mener. Ainsi, des zones à forts enjeux dans les coeurs de bourgs (proches des commerces, des équipements publics et des axes routiers structurants) pourront être sélectionnées pour y réaliser des opérations de densification et de reconstruction de la ville sur la ville.



ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DU FONCIER en 3 étapes

2017



Mise en oeuvre du PLH fixant un objectif de 295 nouveaux logements par an pendant 6 ans (1 770 logements au total)

2018



Élaboration du Programme d'Action Foncière pour connaître le potentiel de développement de l'habitat sur le territoire

2019 à 2023



Mise en place d'une veille foncière dressant un bilan annuel sur les réalisations : constructions et réhabilitations

C'est l'été dans les piscines !

3,2,1 Top départ pour la saison estivale dans les piscines de Grand Lieu ! Tout l'été, les deux équipements aquatiques du territoire accueillent les nageurs tous les jours de la semaine. Des activités sont aussi proposées pendant toutes les vacances scolaires.

La saison estivale c'est parti !

À compter du samedi 6 juillet 2019, les piscines de Grand Lieu passeront aux horaires d'été. L'occasion de profiter des plaisirs aquatiques en famille ou entre amis. Pendant cette période, les équipes des piscines sont renforcées pendant la saison estivale afin d'accueillir au mieux un public plus nombreux.

Nouveauté à l'Aqua 9

En juillet et août, l'ouverture est prolongée jusqu'à 20h les lundis et jeudis.

Retrouvez les horaires et tarifs sur www.cc-grandlieu.fr

Le plein d'activités

Afin de se familiariser à la nage ou bien découvrir une nouvelle activité aquatique, le Grand 9 ainsi que l'Aqua 9 proposent des stages de natation ainsi que des activités à la séance :

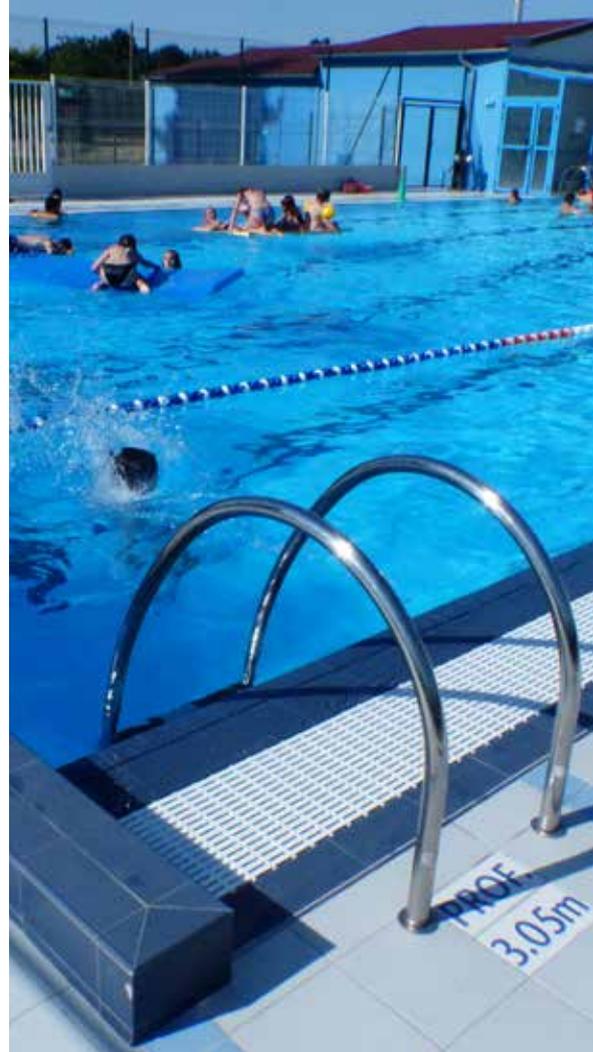
- stage de natation enfants débutants ou intermédiaires
- stage de natation adultes débutants ou perfectionnement
- séance d'aquagym
- séance d'aquabike (uniquement au Grand 9)

“Chaque été, les équipements aquatiques de Grand Lieu sont particulièrement fréquentés. En juillet et août 2018, les bassins ont accueilli plus de 23 500 nageurs.”



Serge Hégron
Vice-Président
en charge
des équipements
aquatiques

Chaque piscine a de bons arguments pour passer un agréable moment : toboggan de 46 mètres, rivière à contre-courant et solarium au Grand 9 ou bassin en plein air chauffé à 28.5°C et espaces végétalisés à l'Aqua 9. À vous de choisir !



Opération Passeport : entrée à la piscine à 1 € pour les 3 - 16 ans !

L'Opération Passeport 2019 se déroulera du mardi 9 juillet au vendredi 30 août. Avec ce dispositif, les jeunes de 3 à 16 ans résidant sur le territoire peuvent bénéficier d'une entrée à 1 € dans les piscines, les matins, du mardi au vendredi.

Pour les 8-16 ans, un transport gratuit jusqu'aux piscines est proposé par la Communauté de communes. Des circuits en car, avec la présence d'un accompagnateur, sont organisés dans les communes afin d'assurer le transport des enfants.

Plus d'informations sur www.cc-grandlieu.fr.





GRAND LIEU ET VOUS

Encourager les événements qui font rayonner le territoire

La Fête des Pêcheurs est un événement emblématique de Grand Lieu

La Communauté de communes soutient financièrement les grands événements se déroulant sur le territoire de Grand Lieu depuis 2015. Grâce à ce dispositif, 11 associations ont pu bénéficier d'une subvention pour l'organisation de 28 manifestations.

Les associations sont des partenaires incontournables qui participent activement au dynamisme du territoire. La Communauté de communes a fait le choix de soutenir ces associations par le biais d'un dispositif de subventions dédié aux manifestations sportives et touristiques qui renforcent l'identité et l'attractivité de Grand Lieu.

intercommunale et être en lien avec les compétences de l'intercommunalité (domaine sportif et touristique). Le montant de l'aide est calculé en fonction du budget de la manifestation et peut atteindre 10 000 €.

C'est l'été des anniversaires !

MÉGASCÈNE FÊTE SES 30 ANS

Les 5 et 6 juillet prochains, le festival musical Mégascène propose une programmation éclectique pour célébrer sa 30^e édition : Goran Bregovic, Trois Cafés Gourmands, Henri Dès et Ze Grands Gamins, Trust... De quoi assurer une ambiance conviviale et familiale !

Billetterie disponible sur www.megascene.org

LA FÊTE DES PÊCHEURS A 70 ANS

Le jeudi 15 et le dimanche 18 août, le port d'été du Village de Passay à La Chevrolière, accueillera la 70^e Fête des Pêcheurs. Cet événement est l'occasion unique de découvrir le lac de Grand Lieu en barque. Venez également déguster anguilles et écrevisses grillées tout en profitant des nombreuses animations : concerts feu d'artifice, marché du terroir et de l'artisanat...



Karine Paviza,
Vice-Présidente en charge
de la communication et des
événements intercommunaux

“Avec ce dispositif de subventions, la Communauté de communes démontre sa volonté d'animer et de faire rayonner le territoire de Grand Lieu en se tenant aux côtés des associations.”

Le souhait des élus communautaires est d'encourager les porteurs de projets pour la création de nouveaux événements d'envergure. Il s'agit aussi de permettre le renouvellement de manifestations particulièrement marquantes dans un contexte où les subventions publiques ont tendance à diminuer.

Pour bénéficier d'une aide financière, les événements doivent impérativement être organisés sur le territoire par une association locale, avoir une dimension

Au titre de l'année 2019, le conseil communautaire a décidé de soutenir :

- l'épreuve de saut d'obstacles au Bignon les 21, 22 et 23 juin,
- l'événement Ânesfest porté par l'association Payz'ânes à Saint Lumine de Coutais le 23 juin,
- le Festival Mégascène à Saint Colomban les 5 et 6 juillet,
- la Fête des Pêcheurs à La Chevrolière le 15 et 18 août,
- le Festival Photo à Pont Saint Martin les 9, 10 et 11 novembre.



30 000 €

c'est l'enveloppe
annuelle dédiée
aux subventions



5

événements
bénéficient
d'une subvention en 2019



28

manifestations
soutenues
depuis 2015



Des nouveautés pour la saison touristique

DES VISITES GUIDÉES TOUT L'ÉTÉ

Afin de découvrir ou redécouvrir les richesses de Grand Lieu, l'Office de Tourisme propose des visites guidées chaque semaine de la Maison des Pêcheurs (La Chevrolière) et du site de l'abbatiale Déas (Saint Philbert de Grand Lieu). Ponctuellement, l'Office de Tourisme organise la visite guidée du village de Passay et une visite nocturne de l'abbatiale.

Les 16 juillet et 13 août, pour la première année, la Maison des Pêcheurs accueillera une visite-dégustation.

Le Mardi 20 août à 20h30 l'Office de Tourisme propose une soirée Contes au bord du lac de Grand Lieu à la Maison des Pêcheurs.

DES PRODUITS LOCAUX ET UNE BILLETTERIE

Les bureaux d'informations touristiques proposent à la vente différents produits locaux : miel de Saint Philbert de Grand Lieu, tisane du Bignon, jus de pomme et terrine de Montbert, vins de La Limouzinière et Saint Philbert de Grand Lieu... autant de mets à offrir ou pour se faire plaisir !

L'Office de Tourisme étoffe ses services en proposant une billetterie pour les activités du Grand Ouest : Puy du Fou, Planète Sauvage, Legandia Parc... Des cartes de pêche sont également en vente.



LA PAROLE À L'OPPOSITION

La transition écologique reste à construire localement

Aurons-nous demain un territoire autonome en énergie, organisé autour des transports en commun, des industries et une agriculture préservant l'environnement ? Ce n'est pas pour demain mais il faut y travailler localement et pas seulement au niveau de la planète.

Ces questions qui agitent l'actualité et mobilisent de plus en plus la société depuis des années, sont abordées dans le cadre du futur PCAET territorial. Un nom obscur pour une urgence bien concrète.

Depuis plusieurs mois, la Communauté de communes de Grand-Lieu travaille à l'élaboration d'un Plan climat air énergie territorial (PCAET) qui mobilise principalement les techniciens et les élus. Les 4 intercommunalités du Pays de Retz ont choisi de recourir ensemble à trois cabinets spécialisés pour les assister dans les démarches de diagnostic, de stratégie et enfin de plans d'action.

Cette recherche lancée fin 2017, est une obligation de la Loi relative à la transition

énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015, dont l'objectif visait à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement. Elle imposait aux intercommunalités de s'en saisir avant le 1^{er} janvier 2018.

Le succès de la mobilisation des jeunes pour le climat comme les manifestations sociales de ces derniers mois sur le financement des mesures énergétiques, ont montré que nos concitoyens étaient tout à fait conscients des enjeux. Notamment parce qu'ils perçoivent les conséquences sur leur conditions de vie, l'environnement ou sur leur santé. Les inquiétudes sont nombreuses aussi, chez ceux qui craignent de subir les effets économiques de cette évolution. Il y a les producteurs bien sûr, industriels et agriculteurs, mais aussi les contribuables qui demandent à juste titre que ce virage s'accompagne de mesure d'égalité fiscale et de compensations pour les plus démunis.

Il est dommage que la démarche du PCAET ne fasse pas le lien avec ces mouvements d'opinion. Faire travailler les spécialistes et les élus, c'est bien, mais solliciter l'avis des habitants, c'est mieux, et pas seulement pour leur montrer le produit final. Il faut permettre aux consommateurs et aux citoyens de s'approprier les effets de proximité de la transition écologique.

D'autant que plusieurs affaires d'actualité ces derniers mois ont montré que la sensibilité de l'opinion publique était souvent en avance sur celle des décideurs politiques et économiques. La traduction locale de la transition écologique reste largement à construire.

Les élus minoritaires au conseil communautaire : Colette Charier, Claude Denis, Magaly Gobin, Stéphanie Neuville-Bernier, Michel Brenon

SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU

819 - 2019

L'abbatiale

FÊTE SES

1200 ANS



15 & 16 JUIN
Fête médiévale
VILLAGE, MARCHÉ, BANQUET...

21 SEPTEMBRE
L'abbatiale
en lumières
PARCOURS MAPPING

Renseignements : Mairie de Saint Philbert de Grand Lieu, tél. 02 40 78 88 22
Programme détaillé sur www.stphilbert.fr et www.grandlieu-tourisme.fr

Site naturel protégé

Journée randonnée
DIMANCHE 30 JUIN 2019

Venez découvrir
Une partie du circuit du
Tour du Lac de Grand Lieu

Rafraîchissements et ravitaillements tout au long du circuit
RANDONNÉE GRATUITE ET OUVERTE À TOUS

Point de départ à
La Chevrolière - Passay

Horaires de départ en car :

Pour la Maison du Lac
à Bouaye
De 8h00 à 9h00

Pour St-Rachoux
à St-Aignan-de-Grand-Lieu
De 9h00 à 10h00

Pour Tréjet
à La Chevrolière
De 10h00 à 11h00

22 km

15 km

7 km

RENSEIGNEMENTS : OFFICE DE TOURISME DE GRAND LIEU
02 40 78 73 88 - www.grandlieu-tourisme.fr

Grand Lieu

Grand Lieu

Nantes Métropole

PORNIC 2019

Grand Lieu

Grand Lieu

Grand Lieu

PIQUE-NIQUE GÉANT # SIESTE MUSICALE # BALADES INSOLITES # SPECTACLES

PAYSAGES

ESCAPADES EN PAYS DE RETZ

6 & 7 JUILLET 2019



1 WEEK-END >>> 3 SITES

PORNIC
CANAL DE HAUTE PERCHE

FROSSAY
CANAL DE LA MARTINIÈRE

LA CHEVROLIÈRE
LAC DE GRAND-LIEU

RENSEIGNEMENTS : 02 72 92 43 13

RETROUVEZ LE PROGRAMME COMPLET SUR

www.petr-paysderetz.fr



À 20 MINUTES DE NANTES
LE PLUS GRAND
LAC DE PLAINE
DE FRANCE

LAC DE GRAND-LIEU

VOUS N'AVEZ PAS FINI D'EN FAIRE LE TOUR



LACDEGRANDLIEU.COM

Photo: ©Christophe Bourgeau - G. G. / Anima productions